

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Décision du 5 octobre 2018 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier des Vals d'Ardèche de Privas**

NOR : SSAH1830665S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2018-17-0086 du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes portant placement sous administration provisoire du centre hospitalier des Vals d'Ardèche de Privas à compter du 8 octobre 2018,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Joël BOUFFIES, directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier des Vals d'Ardèche de Privas à compter du 8 octobre 2018 pour une durée de six mois.

#### Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement et les attributions du conseil de surveillance sont assurées par M. Joël BOUFFIES.

#### Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier des Vals d'Ardèche, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et à l'administrateur provisoire désigné.

#### Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 8 octobre 2018 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
CÉCILE COURREGES